



De gauche à droite :
Georges Lesourd,
Angèle Coté,
Yves de Schotten,
Marie-B. Marin,
Annick Mauriange,
Nicolas Romain,
Pascale Demay,
Pierre Homand

Vos élus titulaires :

Président : Pierre Homand
Vice-président : Yves de Schotten
Trésorière : Angèle Coté
Conseillère titulaire : Pascale Demay

Vos élus suppléants :

Georges Lesourd
Annick Mauriange
Marie-Bernard Marin
Nicolas Romain

Formation restreinte :

Pierre Homand
Yves de Schotten
Angèle Coté

Commission de Conciliation :

Yves de Schotten
Angèle Coté
Georges Lesourd

Chambre Disciplinaire de 1^{ère} Instance :

P^{dt} titulaire : M. Michel Charlier
P^{dt} suppléant : M. Rodolphe Féral

Membres Titulaires : Pascale Demay
Pierre Homand

Membres Suppléants : Nicolas Romain
Marie-B. Marin

Commission « Jeunes installés » :

Angèle Coté
Annick Mauriange
Nicolas Romain

**Commission « Dérogation, Ethique et
Déontologie » :**

Rapporteur : Nicolas Romain
Angèle Coté
Pascale Demay
Pierre Homand
Georges Lesourd
Marie-Bernard Marin
Annick Mauriange
Yves de Schotten

EDITO

COERCITIF OU PAS

L'effort consenti par le plus grand nombre d'entre vous est maintenant passé. L'interdiction de la publicité, la réglementation des façades et des plaques sont désormais appliquées.

D'aucuns habitués à une absence de réglementation et donc une pseudo liberté ont vécu ce changement comme liberticide. Je veux leur exprimer ma désapprobation. En effet comment mélanger aspect commercial et revendiquer un exercice dans « l'intérêt supérieur du patient » ... ?

Dorénavant les choses sont claires, les patients font leur choix en fonction des compétences et des affinités tissées avec le praticien. Je pense que la vraie liberté est là : dans l'exercice de son art et non dans la rentabilité de celui-ci comme principale préoccupation, car quoi de plus gratifiant que de voir sa patientèle augmenter grâce à la qualité de son travail et à son savoir faire.

Cette « contrainte » permet de mieux nous défendre face à des exercices illégaux.

Il me semble aussi qu'en cas de conflit (interprofessionnel ou entre patient et professionnel) il vaut mieux être jugé par ses pairs ...

L'indépendance de notre profession et la reconnaissance de notre savoir sont à ce prix.

Le Conseil régional de l'ordre ne décide pas des lois mais les fait appliquer ; lois votées pour et par tous, garantissant un exercice équitable, créant une saine émulation.

La coercition n'est pas forcément dans l'interdiction mais toujours dans le laisser aller.

*« Tout ce qui s'est fait de grand dans le monde, s'est fait au cri du devoir,
tout ce qui s'y est fait de misérable s'est fait au nom de l'intérêt ».*

Abbé LACORDAIRE

Nicolas ROMAIN

N° d'ordre

Nous vous rappelons que le numéro d'ordre DEFINITIF ne sera attribué qu'aux professionnels possédant un dossier COMPLET

Rappel R.C.P

Pour toutes celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de nous envoyer impérativement une attestation Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité. **L'absence de communication de ce document pourra entraîner des poursuites disciplinaires.**

Mise aux normes des plaques professionnelles

Le C.R.O.P.P a informé à maintes reprises tous les professionnels sur l'obligation de mettre en conformité leurs plaques, façades et/ou vitrines professionnelles (Article R.4322-74 du Code de Déontologie des Pédiçures-Podologues). Pour celles et ceux qui ont envoyé les photos demandées par le C.R.O.P.P, en cas de non conformité vous avez reçu ou allez recevoir un courrier.

Aujourd'hui seulement 32 % des professionnels n'ont pas envoyé les photos de leur façade et plaque professionnelles. Cela laisse à penser que ceux qui n'ont pas répondu sont en conformité avec le Code de déontologie des Pédiçures-Podologues. Bien sûr le C.R.O.P.P ira vérifier et des procédures disciplinaires seront systématiquement lancées contre ceux qui n'auront pas voulu satisfaire aux obligations.

En bref : ADOPTER LES BONNES PRATIQUES INFORMATIQUE ET LIBERTES.

A l'ère du numérique, nous sommes de plus en plus amenés à informatiser nos cabinets, et à y traiter des données à caractère personnel.

On considère comme « données personnelles », toutes celles qui permettent d'identifier de façon direct ou indirect des personnes (noms, n° d'immatriculation, n° de téléphone, photographie ...).

Mais saviez-vous que l'utilisation de données personnelles était soumise à une obligation légale de déclaration ?

La loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Aout 2004 encadre la mise en œuvre des fichiers de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels.

Déclarer un fichier est une obligation, parce que ce n'est pas un fichier comme les autres, il peut concerner la vie privée, et peut porter atteinte à la vie privée.

La Déclaration :

Pour les pédicures podologues est très facile.

Il faut remplir une déclaration simplifiée norme n°50 (NS-050)

C'est celle qui concerne la gestion informatisée courante de la patientèle d'un cabinet.

Elle vous permettra de :

- Gérer vos rendez-vous
- Gérer vos dossiers médicaux
- Editer des ordonnances
- Etablir et télétransmettre des feuilles de soins
- Envoyer des courriers aux confrères
- Tenir votre comptabilité

Il est recommandé de faire votre déclaration en ligne pour un délai plus rapide de traitement (en moyenne 48h).

On vous demandera :

- Votre identité, votre adresse postale et une adresse mail.
- Votre n° de SIRET et votre code APE (8690E pour les pédicures podologues) que vous retrouverez facilement sur votre relevé URSSAF
- Pour le texte de référence, choisissez « Norme Simplifiée » Référence NS-050

... et c'est tout !

Vous recevrez alors un accusé de réception par mail dans la journée (avec en PJ votre formulaire au format PDF). Puis vous recevrez un courrier de la CNIL vous donnant le feu vert.

Il ne vous restera plus qu'à en informer vos patients par un affichage dans le cabinet mentionnant :

- Identité du responsable du traitement (vous)
- Finalité du traitement (gestion ... voir plus haut)
- Modalité du droit d'accès

(modèle type sur cnil.fr)

DONNEES DE SANTE : un impératif, la sécurité !

Assurer la sécurité de vos fichiers c'est pouvoir garantir, à vos patients la confidentialité des données qui y figurent.

Il vous appartient de prendre les dispositions nécessaires.

La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) préconise l'adoption de mesures de sécurité physique et logique.

Les précautions élémentaires :

- Protégez l'accès à l'ordinateur, au système d'exploitation et aux applications
Mot de passe individuel, alphanumérique, au moins 6 caractères, changé périodiquement
- Carte professionnelle : ne pas coller de code sur celle-ci, ne pas la laisser dans l'appareil en cas d'absence
- En cas d'absence : éteindre l'ordinateur ou mettre en place un écran de veille protégé par un mot de passe
- Utiliser un anti-virus
- Effectuer régulièrement des sauvegardes, et conservez-les dans un lieu différent de votre cabinet
- Contrat d'assistance : vérifier que celui-ci contient une clause de confidentialité

CNIL – 8 rue Vivienne – 75083 PARIS Cedex 02 – 01.53.73.22.22
du Lundi au Vendredi de 9h à 18h30 (18h le Vendredi)

L'Evaluation des Pratiques Professionnelles en région

Nous avons reçu 20 fiches d'inscription sur un total de 232 professionnels. Pour cette année, le thème qui a obtenu le plus de suffrage et qui a donc été retenu est :
« L'hygiène des soins au cabinet ».

Sur les 20 inscriptions 9 pédicures-podologues se sont auto évalués sur ce programme lors de 3 réunions animées par Pierre HOMAND facilitateur formé par la H.A.S (Haute Autorité de Santé).

Aujourd'hui participer à l'E.P.P est validant et nous espérons que vous pourrez lors des sessions futures profiter de cet enrichissement professionnel et personnel qui se présente à vous.

C.L.I.O.R

Le comité de liaison des institutions ordinales du secteur de la santé (CLIO-Santé) qui réunit les 7 conseils nationaux des ordres des professions de santé est une structure informelle permettant de débattre et de soutenir des positions communes sur des sujets intéressants les membres des professions de santé réglementées.

A l'initiative de l'ordre des Infirmiers le Président du C.R.O.P.P Bourgogne a signé le document officialisant la création et la mise en place du Comité de Liaison Inter Ordres Régional –Santé de Bourgogne (CLIOR-Santé) action très positive pour le partage d'expériences au niveau local et régional et très valorisante pour la reconnaissance de notre profession.

La loi H.P.S.T (Hôpital Patient Santé et Territoire) du 21 juillet 2009 n'a pas prévu de représentations des ordres au sein des nouvelles A.R.S (Agences Régionales de Santé) constituées par la fusion de 7 organismes en un seul dans chaque région (A.R.H, C.P.A.M, D.D.A.S.S, D.R.A.S.S, G.P.R.S, M.R.S et U.R.C.A.M)

A.R.H : Agence Régionale d'Hospitalisation

G.R.P.S : Groupement Régional de Promotion de la Santé

C.P.A.M : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

M.R.S : Mission Régionale de Santé

D.D.A.S.S : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

U.R.C.A.M : Union Régional des Caisses d'Assurance Maladie

D.R.A.S.S : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

Cabinets secondaires

ATTENTION : il ne vous reste plus que 8 mois pour mettre en conformité votre cabinet secondaire... **Les demandes de dérogation motivées accompagnées d'un dossier complet** (plan du local, facture du matériel, n° de Siret, n° de téléphone propre, plateau technique, mises aux normes, etc...) **seront examinées par une commission qui étudiera votre demande de maintien** en fonction, notamment, des besoins de la population et de la démographie professionnelle.

Deux cas de figures peuvent se présenter :

- **1^{er} cas** : les professionnels qui avaient un cabinet secondaire **AVANT** la parution du Code de déontologie (28/10/2007) se sont vu accorder une dérogation pour son maintien jusqu'au 15 mars 2011. Ils doivent donc nous adresser leur demande de renouvellement au plus tard le **15 novembre 2010**.
- **2^{ème} cas** : les professionnels bénéficiant d'une dérogation accordées pour la création d'un cabinet secondaire **APRES** la parution du Code de déontologie (28/10/2007) doivent présenter leur demande de renouvellement **six mois avant la date d'échéance de la dérogation**.

Dans tous les cas il vous incombe de faire la demande de renouvellement d'agrément de votre (vos) cabinet(s) secondaire(s)...

Un formulaire de déclaration de demande de renouvellement vous sera alors adressé. Le C.R.O.P.P Bourgogne, une fois saisi de la demande effectuera une analyse complète du dossier ainsi qu'une étude approfondie, **au cas par cas** de chaque situation en vue de décider du bien fondé du maintien du dit (des dits) cabinet(s).

Préparez-vous donc à l'échéance du 15 mars 2011... en vous posant les bonnes questions sur la légitimité de votre (vos) cabinet(s) secondaire(s)...

Enfin, sachez que le fait d'exercer actuellement dans un cabinet secondaire ne vous donne aucunement l'assurance de pouvoir continuer à y exercer à la date d'échéance de la dérogation et que tous les cabinets secondaires qui ne seront pas en conformité au 15 mars 2011 **seront fermés**.

Information

Suite à vos nombreuses demandes signalant des difficultés dans les maisons de retraite, notamment, nous avons pris contact avec les établissements recevant des patients et les organismes intervenant à domicile afin de leur rappeler la législation et l'exercice protégé de la pédicurie-podologie ainsi que les risques encourus à ne pas respecter ces règles.

Elections

Le décret relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils et des chambres disciplinaires est paru le 28 février 2010. Désormais les conseillers seront élus pour 6 ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans. Les prochaines élections de l'Ordre se dérouleront donc en 2012.

Mouvements

Nouvelles inscriptions :

Mlle Agnès CAZAUX (89)
Mlle Maud CHENUT-BRIOTET (21)
Mlle Pauline MARMORAT (71)
M Pierre-Mathieu LEPRESLE (58)
Mlle Laura BASLER (89)
M Mathieu LORY (21)

Transfert :

Mme Isabelle CHARCOSSET vers Poitou-Charentes

Cessation d'activité :

Mme Catherine DUCOURTIAL (58)

Vous trouverez ci-joint la liste des Pédicures-Podologues inscrits en Bourgogne

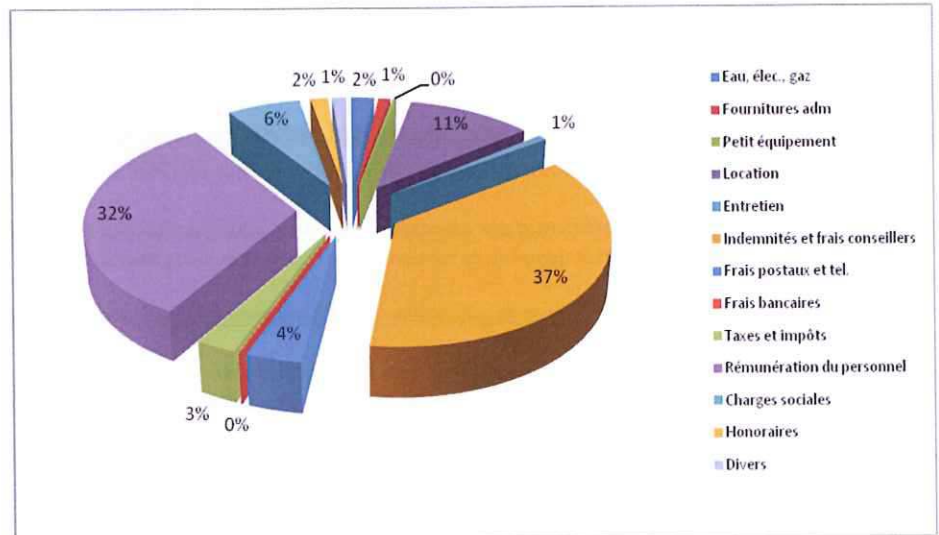
Agenda

- 18 janvier : réunion du Bureau
- 15 février : réunion du Bureau
- 8 mars : réunion du Bureau et séance plénière du Conseil
- 18 mars : Formation du CLIOR-Santé Bourgogne
- 26 mars : Conférence des Présidents de région à Paris
- 12 avril : réunion du Bureau
- 21 avril : Conférence « Médecins et administrations » à l'Hôtel de ville de Dijon, animée par un conseiller national de l'ordre des médecins
- 17 mai : réunion du Bureau
- 8 juin : Inauguration du siège du Conseil régional des infirmiers de Bourgogne
- 14 juin : séance plénière du Conseil en présence du Président, du Vice-président délégué et du Trésorier général du Conseil national
- 19 juillet : réunion du Bureau



Bilan 2009

Eau, élec., gaz	1295,75
Fournitures adm	679,96
Petit équipement	199,5
Location	7106
Entretien	535,4
Indemnités et frais conseillers	23594,38
Frais postaux et tel.	2341,89
Frais bancaires	55,08
Taxes et impôts	1690,38
Rémunération du personnel	20613,03
Charges sociales	4121,71
Honoraires	996,97
Divers	809,91
TOTAL CHARGES	64039,96
Subvention, quotités	59369
Autres produits	3734,47
TOTAL PRODUITS	63103,47
Résultat	-936,49



Fermeture du C.R.O.P.P.

Le Conseil sera fermé du lundi 2 août au 20 août 2010.

Bonnes vacances à tous !

Comité rédactionnel :

Directeur de publication : Pierre HOMAND

Rédaction : Angèle COTE, Yves de SCHOTTEN, Nicolas ROMAIN, Pierre HOMAND

Mise en page : Elodie MILLIQUET

ISSN : 1961-6821 Dépôt légal : juillet 2010

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues Bourgogne
9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)
Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail :
contact@bourgogne.cropp.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

Mme	AUBERT	Armelle	21000	DIJON
Mme	AUBERTOT	Sigrid	21000	DIJON
M	BONIN	Thierry	21000	DIJON
M	BORDEAUX	Christophe	21000	DIJON
M	BORDES	Pierre	21000	DIJON
M	CAUFFRIER	Guillaume	21000	DIJON
M	CHABRAT	Rémi	21000	DIJON
M	CHARDON	Julien	21000	DIJON
M	CHENUT	Pascal	21000	DIJON
M	CUENOT	Georges	21000	DIJON
Mme	CUENOT	Monique	21000	DIJON
Mme	EUZEN	Dominique	21000	DIJON
M	FAVRE-FELIX	Pierre-Emmanuel	21000	DIJON
Mme	GENDRE	Geneviève	21000	DIJON
M	GOTTFRIED	Laurent	21000	DIJON
Mme	HAMET	Françoise	21000	DIJON
Mme	HOMAND	Noële	21000	DIJON
M	HOMAND	Pierre	21000	DIJON
Mme	LAMBERT	Evelyne	21000	DIJON
M	LAMBERT	Antoine	21000	DIJON
M	LAMBERT	Maxime	21000	DIJON
Mme	LANSARD- SAINT- GILLES	Sandra	21000	DIJON
M	LEFRANC	Fabien	21000	DIJON
Mme	LEFRANC	Valérie	21000	DIJON
Mme	LESUEUR-BORNOT	Véronique	21000	DIJON
M	LEVI-CHEBAT	Cyril	21000	DIJON
M	LUTINIER	Gilles	21000	DIJON
M	MATHIEU	Benoît	21000	DIJON
Mme	MERCUSOT	Sylvie	21000	DIJON
M	MOLET	Guénhaël	21000	DIJON
M	MOREAU	Olivier	21000	DIJON
Mme	NICOLAS	Brigitte	21000	DIJON
Mme	PAURELLE-GALLAS	Michèle	21000	DIJON
M	ROQUELLE	Jean-Yves	21000	DIJON
Mlle	ROSSET-FOUCAUD	Julie	21000	DIJON
Mme	THOUVENOT	Carole	21000	DIJON
Mme	VERMEERE-MERLEN	Isabelle	21000	DIJON
Mlle	SADOWSKI	Noémie	21110	LONGECOURT-EN-PLAINE
M	MICHEAU	Berthrand	21120	IS-SUR-TILLE
Mme	AUBRY-SAILLEY	Ida	21121	FONTAINE-LES-DIJON
Mme	FELMANN	Christine	21130	AUXONNE
M	SCOTTE	Anthony	21130	AUXONNE
M	HERVE	Jean-François	21140	SEMUR-EN-AUXOIS
Mme	MARIN	Marie-Bernard	21140	SEMUR-EN-AUXOIS
M	ROY	Stéphane	21160	MARSANNAY-LA-COTE
M	BASIER	Gilles	21200	BEAUNE
Mme	BAUDOT	Martine	21200	BEAUNE
Mme	CAMPANATO	Francine	21200	BEAUNE
Mme	GUIVARCH	Virginie	21200	BEAUNE
Mme	LECORCHE	Anne	21200	BEAUNE
Mme	LE MOUEL	Christelle	21200	BEAUNE
Mlle	MOTTEAU	Myriam	21230	ARNAY-LE-DUC
Mlle	CHENUT-BRIOTET	Maud	21240	TALANT
M	MARLIEN	Jean	21240	TALANT
Mme	GANHY	Isabelle	21300	CHENOVE
Mme	JUPILLE	Fabienne	21300	CHENOVE
Mlle	DULERY	Anne	21310	MIREBEAU-SUR-BEZE
Mme	BERNARD	Anne	21380	MESSIGNY-ET-VANTOUX
Mme	GEORGET	Claude-Noëlle	21400	CHATILLON-SUR-SEINE
Mme	GUYOT	Corinne	21400	CHATILLON-SUR-SEINE
Mme	RICHARD	Dominique	21490	VAROIS-ET-CHAIGNOT
Mlle	BROCHANT	Brigitte	21500	MONTBARD

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

Mme	MAIRET	Christelle	21600	LONGVIC
Mme	BERNARD	Brigitte	21690	VERREY-SOUS-SALMAISE
Mlle	GODARD	Johana	21700	NUITS-SAINT-GEORGES
Mme	LERNER	Diane	21700	NUITS-SAINT-GEORGES
Mlle	BOURRE	Armelle	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Mme	MILLE	Isabelle	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Mme	SALIN	Marie-Pierre	21850	SAINT-APOLLINAIRE
M	BOULANDET	François	58000	NEVERS
Mlle	BULOT	Aurélie	58000	NEVERS
Mme	DEMAY	Pascale	58000	NEVERS
Mlle	DI LUCA	Stéphanie	58000	NEVERS
M	GABA	Franck	58000	NEVERS
M	GAUDRY	Yohan	58000	NEVERS
M	LANTHIEZ	Pascal	58000	NEVERS
M	LEPRESLE	Pierre-Mathieu	58000	NEVERS
M	ROMAIN	Nicolas	58000	NEVERS
M	DENEUX	Florent	58110	CHATILLON-EN-BAZOIS
Mme	RATEAU	Valérie	58120	CHATEAU-CHINON
M	CHOTEAU	Damien	58140	LORMES
Mme	LAMOTTE	Sabine	58140	LORMES
M	MARCINIAK	Jérôme	58160	IMPHY
Mme	MERLANT	Odile	58170	LUZY
M	BOULAY	Cédric	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
M	MARY	Alexis	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Mme	VANDEPUTTE	Anne-Marie	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Mme	AULARD	Catherine	58300	DECIZE
Mme	BEDOUARD	Alexandra	58300	DECIZE
M	LANOUE	Damien	58320	POUGUES-LES-EAUX
Mme	LEMOINE-LEFORT	Sylvie	58320	POUGUES-LES-EAUX
M	BARONNET	Alain	58400	LA-CHARITE-SUR-LOIRE
Mlle	HAUTCOLIN	Lucie	58400	LA CHARITE-SUR-LOIRE
Mlle	VANDEPUTTE	Paule-Marie	58400	LA CHARITE-SUR-LOIRE
M	LIEGEOIS	Stéphane	58470	MAGNY-COURS
Mme	ARRIVAUULT	Anne	58500	CLAMECY
M	LAFEUILLADE	Jean-Loup	58500	CLAMECY
Mme	GRIESZEMER	Laure	58600	FOURCHAMBAULT
Mme	DEIMERLY-MARTIN	Monique	58640	VARENNES-VAUZELLES
Mlle	DOS SANTOS	Laetitia	58640	VARENNES-VAUZELLES
Mlle	KISLAIRE	Auréline	58660	COULANGE-LES-NEVERS
Mme	DELORME	Chantal	58700	PREMERY
Mme	BARBOUX	Nathalie	58800	CORBIGNY
M	MARCHAUD-OTTONETTI	Martial	58800	CORBIGNY
M	AUCUIT	Gérald	71000	MACON
Mme	BERGERON	Frédérique	71000	MACON
M	GOUJON	Jean-Arnaud	71000	MACON
M	LEBEAULT	Jean-Philippe	71000	MACON
Mme	MAGNIN	Elisabeth	71000	MACON
M	MARCHANDIAU	Philippe	71000	MACON
M	BEAUVAIS	Sébastien	71100	CHALON-SUR-SAONE
M	BERTRAND	Michel	71100	CHALON-SUR-SAONE
M	BRUNET	Nicolas	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mme	CAPRON	Marie-Françoise	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mme	GAUTHERON	Françoise	71100	CHALON-SUR-SAONE
M	LEFEBVRE	Alain	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mlle	LEPOUTRE	Suzy	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mlle	LOUCHE	Marjorie	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mme	MAGUEDA	Nicole	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mlle	NOURISSAT	Camille	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mlle	RENIEZ	Clémentine	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mme	RODARIE	Mireille	71100	SAINT-REMY
Mme	SENGEL	Florence	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mme	STEVENS	Florence	71100	CHALON-SUR-SAONE

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

M	VU CAO	Hoang Marcel	71100	CHALON-SUR-SAONE
Mme	CHAMBON	Patricia	71110	MARCIGNY
M	CHARTIER	Pierre-Emmanuel	71140	BOURBON-LANCY
Mme	ASSAILLY	Marie-Lise	71150	CHAGNY
M	JOUEN	Simon	71150	CHAGNY
Mme	NESTEL	Laetitia	71150	CHAGNY
Mme	CHARLES	Nicole	71160	DIGOIN
Mme	GUEGUEN	Joëlle	71170	CHAUFAILLES
M	BOUCHOT	Jacques	71190	LA-CHAPELLE-SOUS-UCHON
M	LAGHOUITI	Mohamed	71200	LE CREUSOT
Mme	PABIOU-GERARDIN	Marie-Andrée	71200	LE CREUSOT
Mlle	PRIVAT	Delphine	71200	LE CREUSOT
M	ROSSIGNOL	Patrick	71200	LE CREUSOT
M	NORDMANN	David	71210	MONTCHANIN
Mme	DEREY-COURTOIS	Céline	71240	SENNECEY-LE-GRAND
Mme	HARDELAY	Nathalie	71240	SENNECEY-LE-GRAND
Mlle	FRERE	Hélène	71250	CLUNY
Mme	TOURDOT	Martine	71270	BELLEVESVRE
Mme	AIUVALASIT	Michèle	71300	MONTCEAU-LES-MINES
M	AIUVALASIT	Claude	71300	MONTCEAU-LES-MINES
Mme	BOESSE	Capucine	71300	MONTCEAU-LES-MINES
M	NESTEL	Xavier	71300	MONTCEAU-LES-MINES
M	TEMPLIER	Jérôme	71300	MONTCEAU-LES-MINES
Mlle	BOYAVAL	Anne-Sophie	71380	SAINT-MARCEL
Mme	BARAT-LEVEILLE	Catherine	71390	BUXY
Mlle	NOYON	Aurélié	71400	AUTUN
M	PENNANEC'H	Erwann	71400	AUTUN
Mme	REGARD	Florence	71400	AUTUN
Mme	VOILLOT	Géraldine	71400	AUTUN
M	TELMAR	Julien	71450	BLANZY
Mlle	JAILLET	Cécile	71500	LOUHANS-CHATEAURENAUD
Mme	SEIGNEZ	Laure	71500	LOUHANS
Mlle	VADOT	Angélique	71500	LOUHANS
M	CARTAL	Jérôme	71600	PARAY-LE-MONIAL
Mme	FORQUES-ISSART	Muriel	71600	PARAY-LE-MONIAL
Mme	SEMET	Dominique	71600	PARAY-LE-MONIAL
Mlle	STORDEUR	Caroline	71600	DIGOIN
M	REDOUTEY	Franck	71680	CRECHES-SUR-SAONE
M	BRANCHE	Nicolas	71700	TOURNUS
Mme	LLEU	Claudine	71700	TOURNUS
Mlle	BARBERY	Fanny	71710	MARMAGNE
Mlle	MARMORAT	Pauline	71710	MONTCENIS
Mlle	JOLY	Marie-Cécile	71800	PRIZY
M	MOISSON	Jean-Claude	71120	CHAROLLES
M	GERBAUD	Hervé	71850	CHARNAY-LES-MACON
M	GIRAUD	Bernard	71850	CHARNAY-LES-MACON
M	ALLAIS	Frédéric	71880	CHATENOY-LE-ROYAL
Mme	BOUGHRARA-OLIVOTTO	Diane-Aline	89000	AUXERRE
Mlle	COTE	Angèle	89000	AUXERRE
Mme	LE CONIAT	Marie	89000	AUXERRE
Mlle	DE CUYPER	Tiphanie	89000	AUXERRE
Mme	DUMIELLE	Claire	89000	AUXERRE
M	DUMIELLE	Franck	89000	AUXERRE
Mme	GRIDEL	Anne	89000	SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
Mme	HENRY	Sylvie	89000	AUXERRE
M	HINZELIN	Laurent	89000	AUXERRE
M	LARREY	Guy	89000	AUXERRE
M	LESOURD	Georges	89000	AUXERRE
Mme	MORGANT	Dominique	89000	AUXERRE
M	OLLIVIER	Gérard	89000	AUXERRE
Mme	REGNAULT	Marie-Pierre	89000	AUXERRE
Mme	ASTRUC-LAVIALLE	Danielle	89100	SENS

Liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne

Mlle	BASLER	Laura	89100	SOUCY
M	DESSAUX	Wilfried	89100	SENS
Mlle	FERTEL-LEWANDOWSKI	Elodie	89100	SENS
M	GONCALVES	Olivier	89100	SENS
M	GOURVIL	Corentin	89100	SENS
M	HAIE	Franck	89100	SENS
M	LORENZATTI	Guy	89100	SENS
M	LORENZATTI	Jérôme	89100	SENS
Mme	MAROIS	Catherine	89100	SENS
M	SBIHI-BRETON	Axel	89100	SENS
Mlle	TACHY	Aurélie	89100	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
M	LATAPIE	Séverin	89110	AILLANT-SUR -THOLON
Mlle	LEFEVRE	Amélie	89120	CHARNY
Mme	SOUPAULT	Estelle	89120	CHARNY
Mme	PEROZ	Sandrine	89130	TOUCY
M	SOUPAULT	Ludovic	89130	TOUCY
Mme	BOURY	Maryse	89140	PONT-SUR-YONNE
Mme	HOOGHE	Cécile	89160	ANCY-LE-FRANC
Mme	NIEL	Elisabeth	89190	VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE
Mme	PERNET	Dominique	89190	VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE
Mlle	FRESNE	Isabelle	89200	AVALLON
Mme	MAURIANGE	Annick	89200	AVALLON
Mme	ROBERT	Annie	89200	AVALLON
M	NOGUER	Jaime	89210	BRIENON-SUR-ARMANCON
M	TORCOL	Sébastien	89230	MONTIGNY-LA-RESLE
Mme	DESESSARTS	Myriam	89250	SEIGNELAY
Mlle	CAZAUX	Agnès	89300	JOIGNY
Mme	LOUIS	Lucie	89300	JOIGNY
M	LOUIS	Jean-Pierre	89300	JOIGNY
M	PARRIN	Jean-Philippe	89300	JOIGNY
Mme	PARRIN-GONZALEZ	Marie-Agnès	89300	JOIGNY
Mme	GRAVIER-LATAPIE	Laurence	89330	SAINT-JULIEN-DU-SAULT
Mlle	HARLINGUE	Angélique	89330	SAINT-JULIEN-DU-SAULT
Mme	LEBLOIS	Anne-Sophie	89340	VILLENEUVE-LA-GUYARD
M	BOURGEOIS	Franck	89380	APPOIGNY
Mme	GANDREY	Céline	89400	MIGENNES
M	LANG	Thibaut	89400	MIGENNES
Mlle	FRESNE	Cécile	89440	L'ISLE-SUR-SEREIN
Mme	COLAS	Anita	89500	VILLENEUVE-SUR-YONNE
M	PERRAUX	Franck	89500	VILLENEUVE-SUR-YONNE
M	DE SCHOTTEN	Yves	89520	ST-SAUVEUR-EN-PUISAYE
Mlle	BOLUSSET	Perrine	89600	SAINT-FLORENTIN
Mme	CHEVILLARD	Elisabeth	89600	SAINT-FLORENTIN
Mlle	ROUSSEAU	Stéphanie	89600	SAINT-FLORENTIN
Mme	ERNOT-GRIDEL	Camille	89700	TONNERRE
Mme	HARSCOET	Isabelle	89700	TONNERRE
Mme	TROMEUR	Evelyne	89700	TONNERRE
M	ERNOT	Flavien	89800	CHABLIS